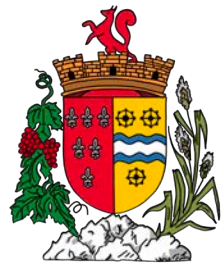


MAINCY



DEMAIN


JANVIER 2026

2026

BONNE ANNÉE



 maincy.fr

 [@maincy_villagedecaraterere](https://www.instagram.com/maincy_villagedecaraterere)

 [@Maincy77](https://www.facebook.com/Maincy77)

4 - LA MUNICIPALITÉ

6 - LES ACTIONS
COMMUNALES

7 - URBANISME

10 - PATRIMOINE ET
ESPACES NATUREL

12 - RETOUR EN IMAGES

21 - TRANSPORT

21 - LA VIE LOCAL

23 - CIVISME

23 - SÉCURITÉ

Édito



Chères Maincéennes, Chers Maincéens,

Vous trouverez dans ce dernier bulletin municipal de l'année les rétrospectives des animations et festivités qui ont jalonné ces derniers mois.

Grâce à un tissu associatif dont la qualité ne s'émeuse pas, preuve en est le succès du Forum des Associations et de leurs nombreuses activités telles que le Telethon, des programmations municipales variées, le panel des activités proposées peut se targuer d'être riche et de toucher tous les publics, y compris nos aînés et nos plus jeunes lesquels participent d'ailleurs à de belles rencontres intergénérationnelles.

Le 11 novembre, nous nous sommes rassemblés, toujours plus nombreux, pour honorer la mémoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour défendre notre liberté. Leur sacrifice demeure au cœur de notre histoire et de nos valeurs républicaines.

Dans les prochains mois, le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Un agent recenseur, muni d'une carte officielle d'identification, se présentera à votre domicile. Je tiens à remercier par avance l'ensemble des habitants pour le bon accueil qui lui sera réservé et pour leur participation à cette démarche citoyenne.

Je souhaite également remercier chaleureusement tous les bénévoles engagés dans leurs différentes activités. Leur investissement contribue largement au dynamisme de notre village et au bien vivre-ensemble auquel nous sommes tous attachés.

Nous avons aussi, bien conscience de la gêne occasionnée par les travaux à venir. Toutefois, ces aménagements sont indispensables pour améliorer la qualité du cadre de vie de chacun.

Merci de votre compréhension et de votre patience. Au nom de toute l'équipe municipale et des collaborateurs municipaux, je vous souhaite nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2026 soit une année d'espoir, de santé, de joies, de succès pour chacun et chacune d'entre vous

Votre Maire



Directeur de la publication : Le Maire, M. Alain PLAISANCE
Charte graphique et mise en page : la commission communication
Impression : Melun Impressions
Distribution : Équipe municipale



PANNEAUPOCKET
Informe et Alerté les habitants



@maincy_villagedecaraterre

ÉLECTIONS MUNICIPALES, S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Conditions pour voter :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'UE
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Être inscrit sur les listes électorales.

Date limite d'inscription : vendredi 6 février 2026.

Comment s'inscrire sur les listes électorales :

- En ligne : via service-public.gouv.fr
- Par correspondance : télécharger le formulaire Cerfa n°12669*01 et l'envoyer avec justificatifs à l'adresse : mairie@maincy.fr ou par courrier.
- En mairie : présenter pièce d'identité et justificatif de domicile récent.



Pour vérifier votre situation ou vous inscrire, rendez-vous sur elections.interieur.gouv.fr.

Changement d'adresse :

Signaler le changement à la mairie (sur place ou par mail).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Tous les cinq ans, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

À Maincy, le recensement aura lieu du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026.

Un agent recenseur se rendra à votre domicile pour vous fournir :

- les codes permettant de remplir le recensement en ligne
- ou les formulaires papier, pour les personnes rencontrant des difficultés avec les démarches numériques.

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER !

Le recensement citoyen est une démarche essentielle pour tous les jeunes à partir de 16 ans. Il vous permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales ! Dès votre 16e anniversaire, et dans les 3 mois qui suivent, pensez à effectuer votre recensement citoyen. Il vous permettra, en particulier, d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Dans la pratique, vous avez jusqu'à vos 25 ans pour vous faire recenser, mais attention, cela peut retarder d'autant vos démarches, par exemple pour passer un examen national ou d'État (bac, CAP, permis de conduire...) pour lesquels le certificat de participation à la JDC reste nécessaire.

La démarche est simple : rendez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.





COLLECTE DE VOTRE SAPIN DE NOËL

Du lundi 29 décembre au dimanche 1er février, la mairie met à disposition des habitants qui le souhaitent un lieu de dépôt pour déposer leurs sapins naturels de Noël. Le point de collecte se situera sur la place des Fourneaux.



ETUDE POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE CLASSE AU SEIN DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Après de nombreux travaux de rénovation, nous avons engagé, avec l'appui du CAUE, une étude portant sur la création d'une nouvelle salle de classe en remplacement de l'espace de motricité au sein de l'école maternelle.

Ce projet répond à la demande des enseignants ainsi qu'à la nécessité d'offrir aux plus jeunes un équipement mieux adapté à leurs besoins.

La classe de grande section, actuellement située dans l'école élémentaire, pourra ainsi réintégrer l'école maternelle et retrouver sa place naturelle au sein de celle-ci.

TRAVAUX BOULANGERIE

La boulangerie est une propriété communale. Des travaux de mises aux normes et sécuritaires sont nécessaires et doivent être réalisés. Ils démarreront dans le courant du premier trimestre 2026 et devraient durer environ 9 mois.



La continuité de ce service sera assurée par l'épicerie pendant toute la durée des travaux.

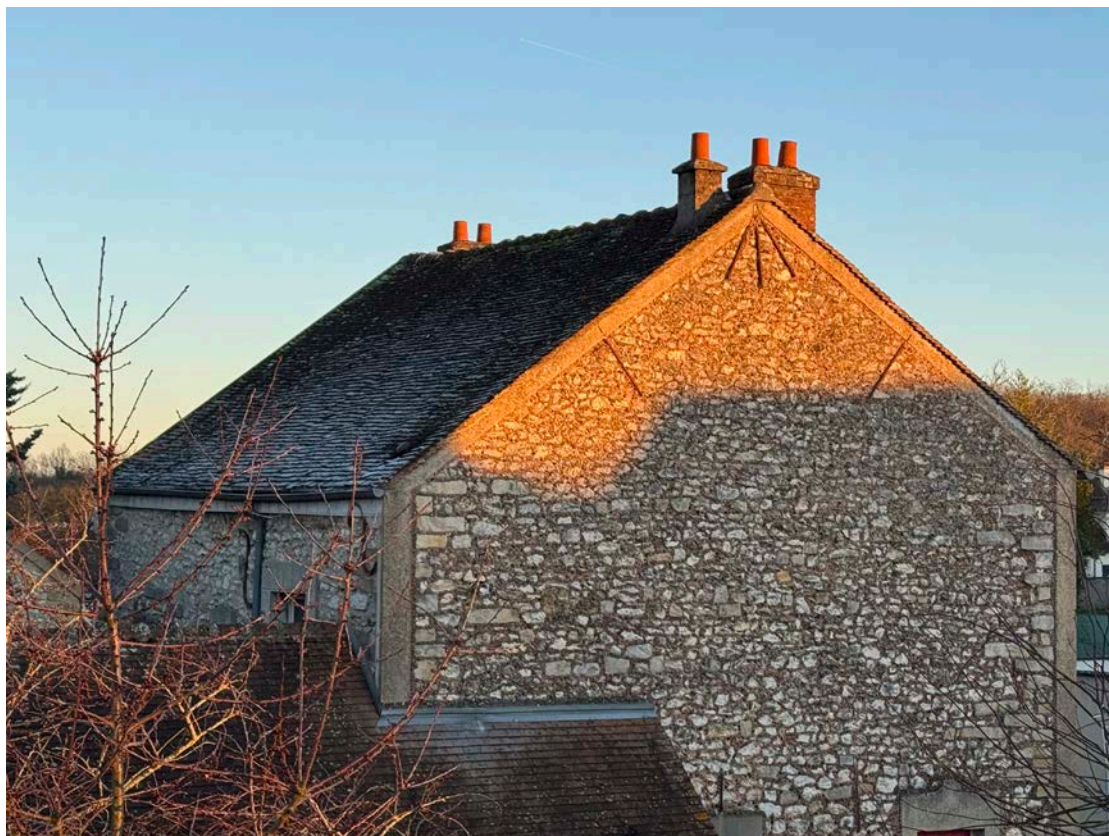
RÉNOVATION DE TOITURE

Des toitures rénovées pour le presbytère et l'école de musique.

La commune a engagé un important programme de réfection des toitures, notamment celles du presbytère et de l'école de musique, qui bénéficieront de travaux de rénovation complets.

Les travaux concernant la toiture du presbytère sont programmés pour le premier semestre 2026, tandis que la réfection de la couverture de l'école de musique interviendra au cours de l'été.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du programme de maintenance et d'amélioration du patrimoine bâti du village. Les bâtiments communaux nécessitent en effet des interventions régulières afin de garantir leur bon état, leur sécurité et leur pérennité.



POURQUOI LA MAIRIE NE RÉPOND-ELLE PAS À MES QUESTIONS SUR UN PROJET D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION ?

Le silence de la mairie pendant l'instruction n'est pas un manque de transparence, mais une obligation légale garantissant l'égalité de traitement et la fiabilité de l'information.

Le saviez-vous ?

En effet selon l'article L.311-2 du CRPA les documents d'urbanisme en cours d'instruction ne sont pas communicables au public tant que la décision n'est pas intervenue.

La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) rappelle de manière constante que :

- les demandes de permis de construire, permis d'aménager ou déclarations préalables,
- les pièces qui les composent,
- ainsi que les échanges et avis intervenant pendant l'instruction, ne peuvent être communiqués avant la clôture de l'instruction et la prise de décision.

Cette interdiction de communication s'applique quelle que soit la forme de la demande (écrite ou orale) et vise à garantir :

- le respect du principe de neutralité de l'administration,
- la protection des droits du pétitionnaire,
- la sécurité juridique de la décision finale.

Il est toutefois rappelé que le dépôt de chaque demande d'autorisation d'urbanisme fait l'objet d'un avis de dépôt affiché en mairie, à l'accueil, dès l'enregistrement du dossier, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Les informations relatives à un dossier d'urbanisme deviennent communicables uniquement après la décision.

Quand l'information devient-elle publique ?

La communication est possible :

- après la décision (accord ou refus par arrêté du maire),
- lors de l'affichage réglementaire,
- dans le respect des délais et voies de recours
(articles R.424-15 et suivants du Code de l'urbanisme).



PROJET D'ARRÊT DE LA RÉVISION DU PLU : OÙ EN EST-ON ?

Le 29 septembre 2025, le conseil municipal a officiellement arrêté le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette étape marque un moment clé du processus.

Le document arrêté rassemble l'ensemble des orientations retenues pour le développement futur de la commune en compatibilité avec les documents de rang supérieur comme le SDRIF-E (Schéma directeur de la région Ile de France) dont l'organisation du territoire, les règles de constructibilité, la préservation des espaces naturels, développement résidentiel et économique, mobilité, etc.

Une étape décisive pour la planification urbaine



L'arrêt du projet signifie que les élus jugent le document suffisamment abouti pour être présenté aux partenaires institutionnels et aux autorités de l'État, puis, dans un second temps, aux habitants. Il n'est toutefois pas encore opposable : plusieurs étapes restent à franchir avant son adoption définitive.

Quelles sont les prochaines étapes ?

1. Transmission du projet aux Personnes Publiques Associées (PPA)

Dès son arrêt, le projet de PLU est envoyé aux différentes institutions concernées : Préfecture, Région, Département, chambres consulaires, autorités environnementales, etc.

Ces partenaires disposent d'un délai de trois mois pour formuler leurs avis, qui seront ajoutés préalablement au dossier d'enquête publique.

2. Organisation de l'enquête publique

A l'issue de la période de cette consultation le commissaire enquêteur tiendra différentes permanences en mairie, ainsi qu'un registre mis à disposition pour relever les avis, remarques et suggestions des administrés.

Cette phase permet à chaque habitant de consulter le dossier complet, de rencontrer le commissaire enquêteur et de formuler des observations.

L'enquête dure généralement un mois.

Le commissaire enquêteur rédige ensuite un rapport et émet des conclusions motivées, favorables ou non, éventuellement assorties de recommandations.

3. Ajustements du PLU après enquête

Sur la base des remarques du public, des avis des PPA et des conclusions du commissaire enquêteur, la municipalité peut procéder à des modifications du document, tant que celles-ci ne changent pas l'économie générale du projet.

4. Approbation définitive par le conseil municipal

Le PLU révisé est ensuite présenté au conseil municipal pour un vote d'approbation. A l'issue de ce vote, le dossier fait l'objet de mesures de publications légales (affichage, contrôle de légalité, publicité dans la presse départementale, publication au Géoportail de l'urbanisme). Le PLU deviendra exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

5. Entrée en vigueur et application

Les nouvelles règles d'urbanisme s'appliquent alors à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, etc.

Conclusion

Le projet d'arrêt du PLU du 29 septembre 2025 marquera l'aboutissement d'un long travail de réflexion et de concertation.

Cette dernière étape permettra de doter la commune d'un **outil de planification cohérent, actualisé et adapté aux enjeux de son développement futur, dans le respect des règles supra-communales et obligations légales.**

Un document essentiel pour l'avenir

La révision du PLU permettra d'adapter notre règlement d'urbanisme aux besoins actuels et futurs de la commune tout en préservant la qualité de notre cadre de vie.

Nous informerons régulièrement les habitants de l'avancée de la procédure et des dates de l'enquête publique dès qu'elles seront fixées.



**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

RÉUNION PUBLIQUE n°3 **mardi 2 septembre 2025**

**RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE MAINCY (77)**

**PRÉSENTATION DE
LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE DU PLU**



LES TERRASSES DE LA SOURCE

Comme je l'avais inscrit dans notre programme électoral, la première phase du projet « aménagement du cœur de village » démarrera dès le début de cette année par la réhabilitation des terrasses de la source.

Ce lieu, situé derrière l'espace Robert Dubois, est resté en friche depuis la démolition de la maison dite « de la source » dans les années 1980.

La « Grande Source » ainsi dénommée dans des différentes délibérations du Conseil Municipal des années 50 alimentait la commune en eau potable. C'est aussi à cette époque que Marie-Louise GIBOURT, infirmière, assistante sociale et Maire sensibilisa les élus quant à la nécessité de préserver la qualité de l'eau de cette source, en programmant l'étude d'un réseau d'assainissement afin de supprimer les puisards et les fosses septiques. Une dalle en béton cachait la « grande source » dont l'eau limpide et, très abondante (environ 160 m³ par jour) alimente aujourd'hui le « ru de la fontaine », qui poursuit son parcours jusqu'à l'Almont en traversant l'abreuvoir, le lavoir, la ruelle du ru et de nombreuses propriétés privées.

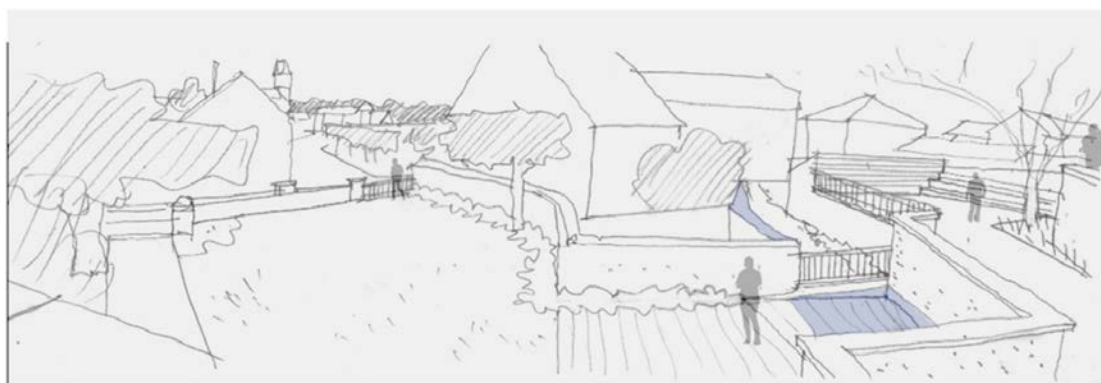


Le projet prévoit de mettre en valeur cet espace légèrement surélevé par la mise à l'air libre et la sécurisation de la « grande source », la rénovation et la création de certains ouvrages et toujours en multipliant les transparences obtenues en remplaçant certains murs par des ferronneries adaptées. A cette occasion, l'allée de tilleuls parallèle à la rue de la Bordière sera baptisée « allée du Maréchal de Villars », sauveur de la France en 1702 et ancien propriétaire du Domaine de Vaux-le-Vicomte.

Ce projet a fait l'objet de recherches de financements importants qui nous ont été notifiés de la part de l'État, de la Région Île-de-France, l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Le programme des travaux comprend la sécurisation, la végétalisation, et de la mise en valeur de la trame bleue...

Cet aménagement permettra ainsi d'améliorer votre cadre de vie. Il sera un lieu de tranquillité sécurisé par la vidéoprotection afin de conserver la sérénité de chacun.

Terrasse de la Source - Spatialisation scenario de base



LA VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES



Grâce à l'accompagnement du CAUE et du Département, les enfants des classes de primaire et de grande section de maternelle ont poursuivi leur travail de projection autour de ce futur aménagement. Après avoir parcouru le village à la découverte du cycle de l'eau, ils ont réalisé des maquettes qui serviront de support de réflexion à l'architecte paysagiste chargé du projet.

À l'issue de l'ensemble des études et des démarches de recherche de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Département et de la Région, la commune sera en mesure de se positionner sur la concrétisation du projet, dans sa globalité ou de manière partielle, en fonction du reste à charge.

LE BUDGET PARTICIPATIF

Un grand MERCI à toutes les personnes qui se sont mobilisées pour les votes du projet participatif. Nous avons obtenu 412 votes pour les nichoirs et 418 votes pour les éclairages sur le chemin des Guéraudins.

Le Conseil municipal des enfants concrétisera ces projets dans le courant de l'année 2026.



BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE

DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

DU 9 AU 30 JUIN 2025

VOTEZ POUR LES 2 PROJETS DU CME

Proposés par le Conseil Municipal des Enfants de Maincy

I - Projet :
"Protégeons les animaux de notre village !"
 Mise en place de maison pour les animaux

II - Projet :
" Emprunter les chemins à pieds "
 Mise en place d'éclairage sur le sentier emprunté par les enfants

budgetparticipatif.iledefrance.fr
à partir de votre adresse mail

ou Votez ici !!!

N'oubliez pas, il nous faut au minimum 500 votes

7 septembre

LE FORUM

Le forum des associations, organisé le 7 septembre 2025 dans la cour de l'école de Maincy, a une nouvelle fois rencontré un beau succès et confirmé le dynamisme de la vie associative de notre village.

Tout au long de l'après-midi, de nombreuses associations locales ont accueilli les habitants pour présenter leurs activités : chacun a pu découvrir la richesse et la diversité des initiatives proposées, échanger avec les bénévoles et, pour beaucoup, s'inscrire ou s'informer en vue de la nouvelle saison.

Ce rendez-vous annuel est un moment privilégié qui permet de créer du lien, de favoriser les rencontres entre habitants et de mettre en valeur le travail essentiel des bénévoles, véritables piliers de la vie communale.

L'ensemble des associations participantes, les bénévoles mobilisés ainsi que les visiteurs, ont contribué à faire de cette journée un moment convivial et fédérateur. Ce forum a marqué le coup d'envoi d'une nouvelle année associative riche en projets et en réussites.



12 septembre

LES JEUX EN BOIS

Ce projet a été retenu lors de la commission de la parentalité, cofinancé par la Caf. Nous avons donc proposé la réalisation de temps d'animation lors du forum des associations et lors d'une sortie d'école. Les familles et les enfants ont pu passer un moment convivial d'échanges autour des jeux en bois. Les règles de jeux ont été partagées.



30 septembre

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Le 30 septembre, les enfants de l'école élémentaire ont été élus au suffrage universel. La Maire, Rose COURTALIER et ses adjoints Ange PASSONI et Jeanne PARRE ont été élus par leur pairs. Nous leur souhaitons un bon mandat.

Voici la liste des élus :

COURTALIER Rose
THOMAS Noah
DELIVET Jérémy
HENRY Emma
JACQUES MORAIS Hugo
ZEGHOUDI Alya
FOURNIER Eden
PASSONI Ange
BIYOUUDI Yasmine
MANTINTIKA Yliana
ROQUES Maëlane
NOEL Lenzo
MONTEIRO LOPES Layron
PARRE Jeanne
DUMONT Elie
ROBERT Nathan
BEUGNON Naëly
CONSTANT Clélia



3 octobre

CONFÉRENCE « LA GESTION DES ÉMOTIONS », COFINANCÉE PAR LA CAF

Cette conférence a regroupé 42 personnes et 18 enfants. La présentation et les échanges ont été réalisés à partir de situations, d'échanges autour de la connaissance et de la gestion des émotions. La conférencière, Madame Myriam MENDY a pu ainsi nous faire voyager à travers nos émotions. Chacun est reparti avec une meilleure connaissance dans ce domaine.



28 octobre

SOIRÉE DE SENSIBILISATION : ADOPTER LES BONS RÉFLEXES AVEC SA CARTE BANCAIRE

Le 28 octobre 2025 à 18h30, a été organisé une soirée de sensibilisation à la sécurité bancaire, en partenariat avec la Police nationale, sur le thème : « Les réflexes de sécurité avec sa carte bleue ».

Cette rencontre, ouverte à tous les habitants, avait pour objectif de prévenir les fraudes et les usages malveillants des cartes bancaires, des situations malheureusement de plus en plus fréquentes au quotidien. Le représentant de la Police nationale a rappelé que quelques gestes simples permettent souvent d'éviter des conséquences financières importantes.

Au cours de la soirée, plusieurs points essentiels ont été abordés, notamment :

- l'importance de ne jamais communiquer son code confidentiel, même à un proche ;
- la vigilance à adopter lors des paiements en ligne et face aux messages ou appels frauduleux ;
- les bons réflexes en cas de perte, de vol ou d'opération suspecte sur son compte bancaire ;
- l'intérêt de consulter régulièrement ses relevés et d'alerter rapidement sa banque en cas d'anomalie.

Les échanges avec le public ont permis à chacun de poser des questions et de partager des expériences. L'intervenant a souligné que la prévention et l'information restent les meilleurs moyens de se protéger efficacement.



11 NOVEMBRE : UN HOMMAGE INTERGÉNÉRATIONNEL À MAINCY

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre, Maincy a rendu un hommage solennel aux soldats morts pour la France, dans un moment empreint de respect, de recueillement et de transmission de la mémoire.

La commune tient à adresser ses remerciements les plus sincères aux enseignants, aux enfants de l'école ainsi qu'aux parents d'élèves pour leur présence et leur participation active à cette cérémonie. Leur engagement contribue pleinement au devoir de mémoire et permet de transmettre aux plus jeunes les valeurs de paix, de solidarité et de citoyen-neté.

À l'issue de la cérémonie officielle, les enfants se sont rendus au cimetière afin de fleurir les tombes des soldats morts pour la France, un geste fort et symbolique qui a marqué cette matinée de commémoration.

Ce temps de mémoire s'est ensuite prolongé dans un esprit de convivialité à la salle Gibouret, où les participants se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié, favorisant les échanges et le partage entre générations.

La commune remercie l'ensemble des participants pour leur implication et leur présence, qui ont fait de cette commémoration un moment particulièrement chaleureux et porteur de sens.



27 novembre

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 27 novembre, les élus du conseil municipal des enfants, accompagnés de la classe de CM2, de la directrice de l'école élémentaire, Madame Dauris, d'une enseignante ainsi que de parents d'élèves, se sont rendus à l'Assemblée nationale suite à l'invitation de notre député, Monsieur Arnaud Saint-Martin.

Les enfants ont eu la chance d'assister à l'entrée solennelle de la Présidente de l'Assemblée, accompagnée par la Garde républicaine, avant de visiter la bibliothèque patrimoniale de ce lieu prestigieux. Nous adressons nos sincères remerciements à Monsieur le Député pour son invitation, sa disponibilité, ainsi qu'à notre guide pour la qualité de cette visite.



3 décembre

BIEN DANS SON ASSIETTE, COFINANCÉ PAR LA CAF

Cette année, parents et enfants étaient au rendez-vous. Dans la bonne humeur, nous avons préparé les goûters destinés aux anciens pour le lendemain.

Au menu : pain d'épices, crumble aux pommes, mousse au chocolat, panna cotta, sans oublier de délicieux petits sablés à la cannelle. Un gâteau aux pommes, imaginé par le papa d'une petite fille, a permis aux enfants de terminer l'atelier par un goûter festif.

Un grand **MERCI** à tous !



UN GOÛTER CHALEUREUX POUR LES ANCIENS DE MAINCY

Le jeudi **4 décembre**, la mairie de Maincy et les membres du **CCAS** ont organisé le traditionnel **goûter des anciens**.

Cet événement a une nouvelle fois permis de rassembler les aînés du village autour d'un moment de partage et de bonne humeur. Les tables joliment décorées, l'accueil chaleureux des bénévoles et l'ambiance festive ont contribué à faire de cet après-midi un véritable temps fort de la vie locale.

Au programme : douceurs sucrées, boissons et échanges animés, dans une atmosphère simple et conviviale. Les participants ont pu profiter d'un moment privilégié, propice aux retrouvailles et aux discussions.

Pour la première fois, un chanteur accompagné d'un orgue de barbarie offrait une ambiance musicale festive qui a contribué à la réussite de ce rendez vous.

En signe d'attention et de reconnaissance, **chaque invité est reparti avec un colis gourmand**, soigneusement sélectionné pour l'occasion. Un **sachet de friandises** préparé par le personnel de mairie complétait ce présent, dans lequel se trouvait également un **pot de miel de Maincy**, produit local très apprécié, symbole du lien étroit entre la commune et ses traditions.

La municipalité et le CCAS remercient l'ensemble des participants pour leur présence.



UN MARCHÉ DE NOËL FÉRIQUE POUR SA 5^e ÉDITION À MAINCY

Les **13 et 14 décembre**, Maincy a une nouvelle fois vibré au rythme de la magie de Noël à l'occasion de la **5^e édition de son Marché de Noël**. Un rendez-vous désormais incontournable qui a rassemblé cette année **32 artisans et commerçants**, soigneusement sélectionnés pour la qualité et l'authenticité de leurs créations. Certains d'entre eux sont d'ailleurs fidèles à l'événement depuis la toute première édition, preuve du succès et de l'esprit familial de ce marché.

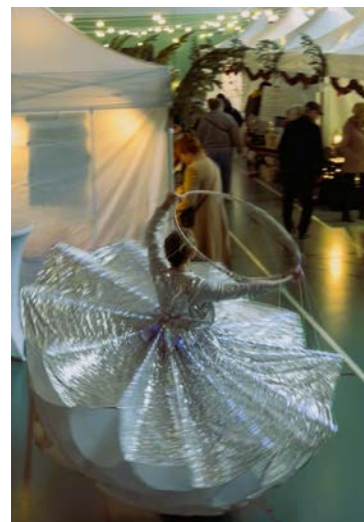
Tout au long du week-end, les visiteurs ont pu profiter de **nombreuses animations et déambulations féériques**, plongeant petits et grands dans une ambiance chaleureuse et festive. Lumières, musiques et surprises ont rythmé ces deux journées, attirant un public toujours plus nombreux.

Un **remerciement tout particulier** est adressé à la **Chorale Arpège de Maincy**, dont le tour de chants a enchanté le public et révélé, avec beaucoup de convivialité, de nombreux talents cachés au sein de la foule, invités à chanter à l'unisson.

Comme chaque année, le **samedi soir** a marqué l'un des temps forts du week-end avec la traditionnelle **illumination des sapins**. Après les chants émouvants des enfants des écoles de Maincy, l'illumination a été déclenchée sous les applaudissements d'une foule toujours plus nombreuse et enthousiaste.

La soirée s'est ensuite prolongée dans une **ambiance lumineuse et résolument festive**, orchestrée par l'**association de Capoeira de Maincy**, qui a su apporter énergie, couleurs et rythmes pour clôturer ce moment magique.

Cette 5^e édition confirme une nouvelle fois le **succès du Marché de Noël de Maincy**, porté par l'engagement des bénévoles, des associations locales et la fidélité du public. Un bel esprit de partage et de convivialité qui annonce déjà avec impatience la prochaine édition.



20 décembre

UN APRÈS-MIDI INTERGÉNÉRATIONNEL ET MAGIQUE POUR PETITS ET GRANDS

Dans le cadre de sa politique en faveur du lien social et du vivre-ensemble, la commune a organisé, comme chaque année, un spectacle intergénérationnel réunissant enfants, parents et seniors. Cette initiative a été portée conjointement par les élus du Conseil Municipal des Enfants et l'équipe administrative communale, illustrant une démarche participative et éducative.

Les jeunes élus se sont pleinement investis dans la préparation de l'événement : réalisation des cadeaux destinés aux écoles et à l'accueil de loisirs, préparation des sachets de chocolats, décoration du sapin et de la salle. Les services municipaux ont, quant à eux, assuré l'organisation logistique et administrative : réservation de la salle et du spectacle, conception et diffusion des supports de communication, gestion des inscriptions ainsi que la commande des desserts et des friandises pour le goûter.

Le jour de la manifestation, Mme Jacob, secrétaire générale de la commune, a accompagné les enfants pour les derniers ajustements, garantissant le bon déroulement de l'événement. Ce travail collectif a permis la réussite de cet après-midi placé sous le signe du partage et de la transmission.

Le spectacle proposé par la compagnie « La Muse en Seine » a su rassembler toutes les générations. Les aînés ont ensuite partagé leurs souvenirs de Noël, témoignant de traditions d'antan, tandis que les parents évoquaient à leur tour leurs propres souvenirs. Les enfants ont enfin reçu les cadeaux destinés à l'accueil de loisirs et aux écoles.

L'événement s'est conclu par un temps convivial autour d'un goûter, dans une ambiance chaleureuse et intergénérationnelle.



Décorations réalisées par les élus du CME



La municipalité remercie l'ensemble des participants, des élus, des agents communaux et des bénévoles pour leur implication, contribuant à faire de cette journée un moment fédérateur et annonciateur des festivités de fin d'année.



LIGNE DE BUS 3613 : UNE MOBILISATION POUR AMÉLIORER LE SERVICE

À la suite de nombreuses remontées d'usagers concernant la fiabilité et la qualité de service de la ligne de bus 3613 reliant Maincy à la gare de Melun, le 24 novembre, une réunion s'est tenue avec Île-de-France Mobilités à la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine.

Les échanges ont permis de souligner plusieurs dysfonctionnements : manque de régularité, absence d'information en temps réel, offre insuffisante aux heures de pointe notamment sur le créneau très fréquenté de 7h00 à 8h00, ainsi que sur l'absence de transmission des données de fréquentation aux collectivités.



Dans la perspective de la future Délégation de Service Public, les délégués aux transports de la commune ont demandé que la qualité de service devienne un critère prioritaire, que des sanctions financières soient prévues en cas de défaillance, que l'offre soit adaptée à la demande et que les usagers puissent bénéficier d'une meilleure information, notamment par la géolocalisation des bus sur l'application Île-de-France Mobilités.

La municipalité reste pleinement mobilisée pour défendre un service de transport fiable, transparent et adapté aux besoins des habitants au côté de la CAMVS.

MIEL DE LA CARRIÈRE DES TEMPS PERDUS

Le Rucher de la carrière des temps perdus, a remporté une médaille d'OR au 24ème CONCOURS DES MIELS D'Île-De-France pour son Miel d'Acacia. Une belle récompense pour le savoir-faire de notre apiculteur Cyril Harrison. Pour les gourmands, les pots de miel sont en vente à l'épicerie.



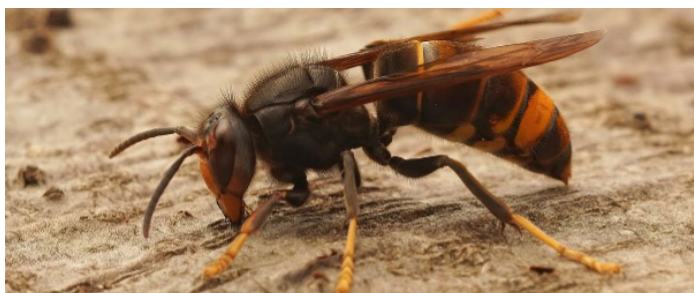
LE FRELON ASIATIQUE

JE ME PRÉSENTE !

Je suis un frelon asiatique, j'appartiens au règne des insectes et à l'ordre des hyménoptères dont font partie les guêpes et les abeilles. Originaire d'Asie, je suis arrivé en France, en 2004, par le commerce international, vraisemblablement dans des pots en terre. Depuis 2016, je suis inscrit dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.

À QUOI JE RESSEMBLE ?

Je suis assez proche de mon cousin le frelon européen, mais globalement, je suis plus petit et mesure 3 cm. Mon abdomen est noir finement rayé de jaune et le bout de mes pattes est jaune. Le frelon européen mesure 4 cm, possède un abdomen principalement jaune et des pattes marron. Je peux aussi être confondu avec l'une des plus grosses abeilles d'Europe : la scolie des jardins.



OÙ JE VIS ?

Je suis largement répandu en Asie, du nord de l'Inde, à l'Indonésie et à la Corée du Sud. En Europe, je suis présent dans toute la France, au Portugal, en Espagne et à l'ouest de l'Europe centrale. Je peux installer ma colonie à divers endroits : arbres, bâtiments, buissons ou encore façades d'habitations.



MON CYCLE DE VIE

Au printemps, une reine va fonder un nid primaire dans un endroit abrité, elle pond à ce moment un seul œuf par jour et les larves se développent en 45 jours. Ce n'est qu'à la mi-juin que le nombre d'ouvrières devient suffisant pour permettre à la reine de se consacrer uniquement à la reproduction, elle pourra alors pondre jusqu'à une centaine d'œufs par jour. La colonie s'occupera alors des différentes tâches, comme chasser des proies pour nourrir le couvain ou construire le nid secondaire parfois sur un nouvel emplacement plus propice. Le nid est une construction en forme de poire faite de cellulose (bois mâché pour faire du papier) pouvant mesurer jusqu'à 80 centimètres de diamètre pour un mètre de haut. Solidement arrimé, il contient plusieurs étages sous forme de disque, contenant de nombreuses alvéoles. L'ouverture se situe sur le côté du nid, il peut abriter jusqu'à 2 000 individus, dont plusieurs centaines de futures reines fondatrices qui

tenteront de créer de nouvelles colonies l'année suivante, mais toutes n'y parviendront pas.

MON RÉGIME ALIMENTAIRE

Nous consommons des guêpes, des abeilles domestiques et sauvages, des mouches, des araignées et des papillons, uniquement pour nourrir nos larves. Adultes, nous consommons des fruits et du nectar, nous prenons donc part à la pollinisation. La pression de prédation que nous exerçons sur notre environnement est assez importante pour questionner la santé de l'écosystème dans lequel nous nous intégrons.

COMMENT LIMITER MA PRÉSENCE ?

Les Frelons ne sont pas agressifs envers les humains. Pour éviter leur expansion dans le territoire, la municipalité a pris un arrêté. Elle fait intervenir un spécialiste sur les espaces et équipements publics. Sur le domaine privé, c'est au propriétaire de faire appel à un spécialiste, une liste est à votre disposition en mairie.

RAMASSEZ SES DÉJECTIONS CANINES, UN PETIT GESTE QUI COMPTE POUR TOUS

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les espaces verts, les parcs, les trottoirs, autour des aires de jeux et autres lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention.

Pour le respect de tous, mais aussi pour le confort de travail des agents municipaux, habitants, commerçants, promeneurs...et enfants de nos écoles qui se rendent dans nos nombreux chemins, merci de penser à emporter un sac, lors de vos promenades avec votre chien, pour ramasser ses déjections.

Des sacs à déjection canine sont disponibles sur différents sites communaux.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN NOUVEAU STOP AU CHEMIN DU CANAL DE LA MADELEINE

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière au sein de la commune, un panneau STOP a récemment été installé chemin du canal de la Madeleine au croisement avec le chemin des Hautes Guichardes.

Cet aménagement a pour objectif principal de réduire la vitesse des véhicules arrivant dans le village depuis la D408, afin de sécuriser cet axe et de protéger l'ensemble des usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. Il vise également à faciliter le respect de la priorité à droite, parfois insuffisamment observée à cet endroit.

Un remerciement pour les usagers de cette route pour leur vigilance et leur compréhension. Le respect de cette nouvelle signalisation contribuera à une circulation plus apaisée et plus sûre pour tous.



Vœux à la population, vendredi 16 janvier à 18h30

La Municipalité convie tous les acteurs du territoire (habitants, associations, entreprises) vendredi 16 janvier à 18 h 30 à l'espace Robert Dubois.

Cette soirée sera l'occasion d'échanger avec vos élus municipaux.



Alain PLAISANCE

Maire de Maincy

les membres du conseil municipal
et l'ensemble des collaborateurs
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.

Qu'elle soit lumineuse et vous apporte
bonheur, santé et succès.



Mairie
3 rue Alfred et Edme Sommier
77950 - Maincy
Tél. : 01 60 68 17 12
Fax : 01 60 68 60 04
Email : mairie@maincy.fr

La Mairie est ouverte au public:
Lundi, Mardi: de 8h30 à 12h00,
Jeudi, Vendredi: de 13h30 à 17h00,
Samedi de 10h00 à 12h00, (Sur rendez-vous)
Mercredi: fermeture.